

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**Séance du 26 juin 2012
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 17 juillet 2012

Etaient présents :

Collège A	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	
M. Marc PENA, Vice-président du conseil d'administration	

M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Paul MOATTI
M. Michel PROVANSAL

Collège B	
M. Jean-Philippe AGRESTI	
Mme Laurence FERAY	
M. Claude FIORE	
M. Olivier KERAMIDAS	
Mme Caroline MAURIAT	
M. Nicolas MORALES	

Collège « BIATSS »	
M. Bernard BOURSON	
Mme Sabine NAPIERALA	
M. Georges RELJIC	

Collège « Usagers »	
M. Niels BERNARDINI	
M. Thomas CAVANNA	
Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE	

Les personnalités extérieures	
Mme Danielle SANTAMARIA	
M. Jean-Marie d'ASPE	
M. Jean-François BIGAY	

Etaient représentés :

Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. PENA
Mme Catherine GINER	A donné pouvoir à M. LAUSSEL
Mme Marion FRANCILLON	A donné pouvoir à Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. LAUSSEL
M. Jean-Paul SEGADE	A donné pouvoir au Président
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir au Président
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. AGRESTI

Etait absente :

Mme Solène MATTLIN

29 membres présents ou représentés



Etaient présents :

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Damien VERHAEGHE
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Directrice Générale des Services Adjointe	Mme Dominique ESCALIER
Vice-président du CS	M. Denis BERTIN
Vice-président du CEVU	M. Thierry PAUL
Vice-président Etudiant	M. Ahmed EL AHMADI
Vice-président Relations internationales	M. Jean VIVIES
Vice-président Affaires Juridiques	M. Richard GHEVONTIAN
Vice-président Communication	M. Patrice VANELLE
Directeur des Affaires Générales	M. Jean-Paul BONY

Administrateur Provisoire du SCD	Mme Anne DUJOL
Administrateur Provisoire du SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le recteur	Mme Béatrice BECHERAND
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	M. Dominique NOBILE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR ALLSH	M. GILLES Pierre-Yves
UFR Droit et Science politique	M. ORSONI Gilbert
UFR Sciences Economiques et de Gestion	M. GRANIER Pierre
OSU - Centre d'océanologie de Marseille	M. DEKEYSER Ivan
IAE	M. ROUSSEAU Patrick
UFR Médecine	M. LEONETTI Georges
UFR Sciences du Sport	M. BERTON Eric
UFR Sciences	M. CHIAPPETTA Pierre (AP)
EU3M	Mme DEMEESTER Anne
IUFM	M. GINESTIE Jacques
IUT de Marseille	M. VALLS Robert
IRT	M. CORREIA Mario
UFR Economie et gestion	M. GRANIER Pierre
UFR Odontologie	M. DEJOU Jacques
OSU - Institut Pytheas	M. DEKEYSER Ivan (AP)
MMSH	Mme MARIN Brigitte

Invités exceptionnels

M. Jacques DRESSAYRE	Ancien Agent comptable de l'Université de Provence
M. Philippe DJAMBAZIAN	Ancien Agent comptable de l'Université de la Méditerranée
M. Patrick ZIRAH	Associé chez Mazars
M. Robert ACQUAVIVA	Associé chez KPMG Entreprises
M. Vincent THYSSEN	Associé chez PricewaterhouseCoopers Audit
Mme Florence PAPINI	Chef du service Enseignement Supérieur, Technologies, Recherche au Conseil régional

Le Président ouvre la séance à 14h20.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 2012 est approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées par Mme MAURIAT, Mme EL MOKRANI TOMASSONE et M. PROVANSAL.

I - Actualités

1) Information d'ordre national

En premier lieu, **le Président** annonce que le gouvernement a prévu la mise en œuvre d'assises territoriales de l'enseignement supérieur, qui seront organisées à l'échelle régionale ou académique. Elles précéderont les assises nationales de l'enseignement supérieur. Les recteurs et les préfets auront la charge d'organiser ces assises, dont le calendrier s'étend sur tout le second semestre de l'année 2012.

2) Mise au point concernant l'Initiative d'Excellence A*MIDEX

Suite à la diffusion dans la presse de commentaires de certains collègues concernant le projet d'initiative d'excellence A*MIDEX, et afin de faire une mise au point, le Président souhaite mettre aux voix la motion suivante :

*Le conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille, réuni le 26 juin 2012, s'étonne de dépêches et articles parus récemment à propos des investissements d'avenir et en particulier de l'initiative d'excellence A*MIDEX obtenue par l'Université et ses partenaires.*

Il tient à rappeler que :

*- Les conseils des Universités désormais fusionnées ont eu de la part de leur président des informations régulières sur les investissements d'avenir et le projet A*MIDEX.*

*- Le projet A*MIDEX reprend exactement la politique du contrat pluriannuel de l'Université d'Aix-Marseille avec l'État sur le texte stratégique duquel le conseil de l'Université d'Aix-Marseille s'est prononcé le 24 janvier.*

*- Dès lors que le projet A*MIDEX a été retenu par le jury international, le conseil a été informé à chaque séance, de la teneur du projet dont il a pu vérifier la pleine adéquation à la politique de l'établissement, de l'évolution du conventionnement avec l'État, ainsi que de la mise en place dont il a délibéré.*

*- Concernant les financements obtenus en propre par A*MIDEX, ils sont ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique liant l'Université d'Aix-Marseille et ses partenaires.*

- Concernant les sommes affectées aux unités impliquées dans des investissements d'avenir, ce sont celles du contrat pluriannuel avec l'État.

*Le conseil rappelle enfin qu'il est prévu qu'il délibère sur le programme annuel et sur le rapport d'activité d'A*MIDEX, exécutés au sein d'une fondation universitaire pleinement intégrée à l'Université d'Aix-Marseille et créée par le conseil d'administration du 29 mai 2012.*

*En conséquence, le conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille se déclare pleinement informé et responsable de la conduite de l'initiative d'excellence A*MIDEX qui a été conçue pour dynamiser la politique de l'Université et de ses partenaires sur le site, politique votée par le conseil après son approbation nette lors des élections aux conseils centraux et à la présidence de l'Université.*

M. BOURSON demande si cette mise au point à vocation à être diffusée à la presse ou simplement à figurer dans le procès-verbal du conseil. En effet, les organisations syndicales pourront se prévaloir d'un droit de réponse vis-à-vis d'un éventuel communiqué.

Le Président répond que la presse est libre en France, et confirme qu'il s'agit d'une mise au point.

M. PROVANSAL rappelle que bien que le projet A*MIDEX ait été en premier lieu porté par le PRES, dont il était membre du conseil d'administration, il n'a eu connaissance du projet dans sa version complète qu'en avril dernier.

Le Président répond que l'appel d'offre était très compétitif, et qu'il ne fallait pas diffuser le projet avant que les résultats soient publiés. Néanmoins, dès que le projet A*MIDEX a été sélectionné, des informations ont été diffusées, c'est-à-dire dès février. Le projet a été mis en ligne sur le site Internet de l'Université en mars.

La motion du Président est mise aux voix. Elle est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

II - Comptes financiers de l'Université de Provence, de l'Université de la Méditerranée et de l'Université Paul Cézanne pour l'année 2011

Le Président indique que pour chacune des trois anciennes Universités d'Aix-Marseille, l'agent comptable concerné présentera le compte financier qui clôt l'exercice de l'année 2011 au 31 décembre. Le rapport des commissaires aux comptes sur chaque compte sera ensuite présenté. Enfin, il sera procédé au vote de chaque compte financier par le conseil d'administration.

1) Compte financier de l'Université de Provence – Aix-Marseille I pour l'année 2011

M. Jacques DRESSAYRE, Agent comptable de l'Université de Provence jusqu'au 31 décembre 2011, présente son rapport sur le compte financier de l'Université. (Annexes n°1 et n°2)

M. Patrick ZIRAH, du cabinet Mazars, présente le rapport du Commissariat aux comptes pour l'Université de Provence. (Annexes n°3 et n°4)

Mme MAURIAT demande si les dépenses de personnels concernent tous les personnels.

M. DRESSAYRE acquiesce.

Mme MAURIAT demande ce qui explique l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes en 2011.

M. DRESSAYRE reconnaît que si les dépenses de fonctionnement ont augmenté, les dépenses d'investissement ont explosé. Il explique notamment cela par le fait que certains grands chantiers ont connu une forte accélération et que les subventions reçues n'ont pas été suffisantes.

Mme LECLERCQ ajoute que l'on constate aussi une augmentation des dépenses hors masse salariale (fournitures, gardiennage, etc.) pour un montant total de 1,5 M€. De plus, les dépenses de personnels ont augmenté de 4,3 M€. Au total, l'augmentation globale est de 5,8 M€. Par ailleurs, il y a eu une baisse des recettes de fonctionnement due au changement de méthode comptable.

M. RELJIC s'inquiète de ces résultats. Il revient sur le clignotant orange attribué par le Commissaire aux comptes sur le point « paie des personnels » pour le compte financier 2010. Il lui aurait semblé normal que l'Université se préoccupe davantage de sa masse salariale en 2011. En 2011, l'organisation syndicale qu'il représente a alerté l'administration de l'Université de Provence sur cette situation critique. Elle n'a pas été écoutée ; à titre d'exemple, plus de 50 postes ont été mis au concours dans le cadre de la campagne d'emplois 2012. Aujourd'hui, ce sont des clignotants rouges qui apparaissent. Il demande quelle sont les conséquences de ce constat pour les personnels.

M. PROVANSAL demande quand seront communiqués les résultats de la mission diligentée pour expertiser les finances de l'établissement.

Le Président répond que les résultats de cette mission sur la masse salariale sont attendus prochainement.

M. BOURSON dénonce le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) qui a entraîné une baisse des fonds de roulement des universités intéressées. Il tient à souligner qu'en aucun cas les personnels ne sont responsables de la situation de l'Université de Provence ; seuls les politiques doivent être mis en cause. Ainsi, les personnels n'ont pas à subir les conséquences des agissements des politiques. Par ailleurs, il remarque qu'aucun document ne présente le suivi des emplois. Or, l'identification des emplois devrait apparaître dans les documents communiqués en amont du conseil. Il s'agit d'un élément essentiel qui fait défaut pour pouvoir s'exprimer sur les comptes financiers. Il ne participera donc à aucun vote concernant les comptes financiers eux-mêmes.

Le Président demande à Mme LECLERCQ d'expliquer les votes.

Premier vote

Mme LECLERCQ indique que ce premier vote concerne l'affectation du compte débiteur au compte de réserve ; il s'agit de l'incorporation des corrections d'erreur (changement des méthodes comptables notamment).

Le Président résume qu'il s'agit d'un vote de conformité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du report à nouveau débiteur 119 au compte des réserves 106, pour un montant de -12 466 635 €.

Cette remontée au bilan du compte 119 au compte 106 est due au changement de méthode (modification des amortissements par l'approche par composants et provisions sur le passif social).

Second vote

Mme LECLERCQ rappelle le résultat comptable de l'exercice.

Le résultat comptable de l'exercice inscrit au compte 12 s'élève à : - 11 007 318 €

Le résultat comptable de l'établissement s'élève à	:	- 9 876 319 €
Le résultat comptable du SACD SAIC s'élève à	:	- 886 586 €
Le résultat comptable du SACD CNFM s'élève à	:	- 19 050 €
Le résultat comptable du SACD OAMP s'élève à	:	- 225 364 €

Le résultat étant négatif, il n'y a pas de vote sur l'affectation.

Mme NAPIERALA demande si ce résultat intègre ce qui a été présenté auparavant.

Mme LECLERCQ acquiesce. Elle ajoute qu'il s'agit maintenant de voter sur l'ensemble du compte financier.

M. BOURSON ne participe pas au vote.

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'Université de Provence - Aix-Marseille I pour l'année 2011 par 24 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

2) Compte financier de l'Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II pour l'année 2011

M. DJAMBAZIAN, Agent comptable de l'Université de la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2011, présente son rapport. (Annexes n°5 et n°6) Il présente aussi les comptes consolidés, qui sont une particularité de l'Université de la Méditerranée, qui possède une filiale.

M. Robert ACQUAVIVA de KPMG Entreprises et **M. Vincent THYSSEN** de PricewaterhouseCoopers Audit, présentent le rapport du Commissariat aux comptes pour l'Université de la Méditerranée. (Annexe n°7, n°8 et n°9)

Premier vote

M. DJAMBAZIAN indique que l'affectation du résultat du compte financier en report à nouveau proposée est la suivante :

Budget Principal :	604 812,60 € en report à nouveau
Le SAIC :	746 767,86 € en report à nouveau
La Fondation SSDD :	320 239,33 € en report à nouveau
La Fondation :	34 392,00 € en report à nouveau
SIU de Médecine Préventive :	191 731,64 € en report à nouveau
SIUAPS :	-47 778,28 € en report à nouveau
IECJ :	8 056,93 € en report à nouveau

Soit un résultat global de + 1 858 222,08 €

M. BOURSON demande ce qui justifie le montant négatif pour le SIUAPS.

M. DJAMBAZIAN répond que ce service recevait une subvention du PRES qui a été réduite car son exercice précédent était positif. Il s'agissait de ne pas surfinancer ce service interuniversitaire. Le résultat est donc négatif pour le SIUAPS, qui avait été bénéficiaire l'année précédente.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du compte financier en report à nouveau.

Second vote

M. DJAMBAZIAN précise qu'il s'agit de se prononcer sur l'approbation du compte financier.

M. BOURSON ne participe pas au vote.

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II pour l'année 2011 par 26 voix pour et 2 voix contre.

M. DJAMBAZIAN remercie l'ensemble des acteurs tant à l'agence comptable qu'à la direction des affaires financières pour la qualité du travail accompli ces dernières années, car c'est grâce à eux que l'université a pu obtenir une certification de ses comptes sans réserve.

Le Président remercie M. DJAMBAZIAN.

3) Compte financier de l'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III pour l'année 2011

Mme LECLERCQ, Agent comptable de l'Université Paul Cézanne jusqu'au 31 décembre 2011, présente son rapport. (Annexe 10 et 11)

M. Patrick ZIRAH, du cabinet Mazars, présente le rapport du Commissariat aux comptes pour l'Université Paul Cézanne (Annexes n°12 et n°13).

M. PENA, Président de l'Université Paul Cézanne jusqu'au 31 décembre 2011, souhaite se féliciter des résultats obtenus. En effet, en 2007, l'Université était déficitaire de plusieurs millions d'euros. A la fin de l'année 2011, elle était largement bénéficiaire. Il souligne donc la qualité du travail accompli, notamment par l'équipe de gouvernance. Il souhaite rappeler deux points fondamentaux. Tout d'abord, dans le cadre de la fusion, l'objectif pour l'Université Paul Cézanne consistait à entrer dans l'Université fusionnée avec des comptes en règles et une capacité d'autofinancement suffisante. De ce point de vue, le contrat est rempli. Ainsi, la fusion a joué un rôle d'aiguillon, et a guidé la réussite d'une Université qui devait se réorganiser. L'ensemble des acteurs ont contribué à cette réussite et ont compris les efforts qu'il fallait faire pour arriver à ce résultat. Il estime aussi qu'une gestion rigoureuse donne plus de poids à la mission de service public de l'Université. Dans un second temps, il a entendu précédemment que les RCE conduisent les universités à des difficultés financières. Cela s'est révélé tout à fait faux pour l'Université Paul Cézanne. En effet, celle-ci a pu, grâce aux RCE, développer et mener une politique rigoureuse. Ainsi, les RCE ont constitué un outil qui a servi toute la gouvernance. En définitive, il remercie tous les acteurs qui ont contribué à ce résultat.

M. BOURSON demande ce qui justifie l'augmentation du poste de maintenance.

Mme LECLERCQ répond que des dépenses sont passées en investissement alors qu'elles relevaient auparavant du fonctionnement. C'est le reclassement de ces dépenses qui a fait augmenter le poste de maintenance. De plus, l'augmentation du patrimoine de l'Université a induit une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Mme MAURIAT remarque que le travail de redressement de l'Université Paul Cézanne avait été amorcé par M. TCHAMITCHIAN avant 2007. Elle précise qu'à l'échelle du pays, les RCE ont été globalement difficiles à vivre. A cet égard, en 2010, une vingtaine d'universités se sont retrouvées avec un résultat négatif.

Le Président répond qu'il est normal qu'un établissement obtienne un résultat négatif quand il est mal géré. Un résultat négatif peut être atteint avec ou sans les RCE. Les RCE ne sont pas la cause du résultat négatif des universités concernées. La preuve est en que les Universités de la Méditerranée et Paul Cézanne sont bénéficiaires.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE rejoint les propos des élus SNESUP et CGT concernant ce qui a été dit sur l'Université de Provence. Elle partage la même analyse des résultats. Elle revient sur le montant des droits d'inscription perçus par chaque université : 3 M€ pour l'Université de Provence, 4,3 M€ pour l'Université de la Méditerranée et 6,5 M€ pour l'Université Paul Cézanne. Ces chiffres sont très variables, de un à deux entre Aix-Marseille I et Aix-Marseille III, alors que le nombre d'étudiants est à peu près le

même. Elle pressent que la justification de cet écart vient du fait que l'Université Paul Cézanne perçoit beaucoup de droits d'inscriptions relatifs aux Diplômes Universitaires (DU).

Mme LECLERCQ confirme cette explication.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE conteste l'idée qu'il y aurait un nombre si élevé d'étudiants qui s'inscrivent à ces DU spontanément et en ayant les moyens de les payer. Elle soulève le problème des frais d'inscription illégaux. L'UNEF espère que dans le cadre de l'Université d'Aix-Marseille, ces pratiques n'auront plus cours.

M. PENA répond que les DU proposés par l'Université Paul Cézanne étaient légaux. L'UNEF a d'ailleurs perdu le contentieux qu'elle avait engagé contre l'Université Paul Cézanne à ce sujet. Il confirme que tous les DU de l'Université d'Aix-Marseille qui étaient proposés par l'Université Paul Cézanne sont en conformité avec la réglementation. Cela signifie que les étudiants ne sont aucunement contraints de suivre ces formations. Ces DU sont attractifs et insèrent professionnellement.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE aurait apprécié que les dépenses affectées à la vie étudiante concernant les comptes financiers de l'Université de la Méditerranée et l'Université Paul Cézanne apparaissent. Par ailleurs, puisque les élus UNEF ont voté contre les budgets des trois universités dans les anciens conseils d'administration, elle considère logique de voter contre les bilans. De plus, l'UNEF dénonce le fait que les Universités ne reçoivent pas assez de moyens de la part de l'Etat. Si l'Université recevait plus d'argent, elle pourrait mieux le répartir.

Mme Florence PAPINI, chef du service Enseignement Supérieur, Technologies, Recherche au Conseil régional, souhaite faire une remarque concernant la baisse constatée des subventions de la Région à l'Université Paul Cézanne. Elle rappelle que les subventions régionales sont payées sur présentation des factures acquittées. Or, les services de la Région constatent un très important retard dans la transmission de ces justificatifs. Ce constat vaut d'ailleurs pour les trois anciennes universités. Elle attire l'attention d'une part sur l'impact en termes de recettes et d'autre part sur le risque de caducité des subventions. Il s'avère donc nécessaire de surveiller de près cette question.

Premier vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la remontée au bilan du compte 119 au compte 106, due au changement de méthode, soit 2 993 738,3 € (modification des amortissements par l'approche par composants et provisions sur le passif social).

Second vote

L'affectation du résultat proposée est la suivante :
Etablissement : 3 654 002,59 €,
SACD : 312 073,60 €.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat en réserve pour un total de + 3 966 076,19 €.

Troisième vote

M. BOURSON ne participe pas au vote.

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III pour l'année 2011 par 26 voix pour et 2 voix contre.

Mme LECLERCQ remercie les agents de l'Université qui par leur travail ont contribué à obtenir cette certification sans réserve.

4) Présentation du compte financier agrégé

Mme LECLERCQ présente le compte financier agrégé. (Annexe n°14) Cette présentation permet de se projeter sur l'avenir en termes financiers.

Le Président commente l'ensemble de ce qui a été vu précédemment. Il rappelle que le fonds de roulement global a significativement diminué entre 2010 et 2011. Dès lors que les trois Universités ne font plus qu'une, cette diminution du fonds de roulement concerne l'Université unique. Cette situation implique que l'Université fasse preuve de la plus grande vigilance. L'Université devra suivre un fonctionnement « normal » ; il sera nécessaire de porter une attention particulière au paiement des heures supplémentaires, à la gestion des primes, aux investissements, etc. L'Université doit se lancer dans une dynamique d'augmentation du fonds de roulement, afin de disposer d'une bonne capacité de réaction face aux difficultés. Ainsi, les investissements prévus devront être ralentis pendant au moins deux ans. Par ailleurs, si l'Université s'est engagée vers une politique indemnitaire satisfaisante pour les personnels, il n'est pas envisageable de demander tout et toujours plus. Certes, s'agissant de politique indemnitaire, le Président estime qu'il faut faire au mieux. Néanmoins, lors de la discussion relative aux jours de congés des personnels, il faudra tenir compte des règles nationales. A cet égard, il serait déraisonnable de fixer un nombre de jours de congés non-réglementaire et au-dessus de ce que l'Université est en capacité de faire. En définitive, au-delà du vote des comptes financiers, c'est la responsabilité de l'équipe de gouvernance et du conseil d'administration à laquelle le Président fait appel. Pour reconstituer le fonds de roulement et disposer d'une capacité d'investissement (pour les locaux, les équipements pour la recherche et la formation, etc.), il est nécessaire de remettre tout le monde dans les rails.

Au nom du Snesup-fsu, du Snasub-fsu et de la CGT, **Mme MAURIAT** donne lecture de la déclaration commune qui suit :

Les organisations syndicales signataires notent que dans de nombreuses universités le passage aux RCE, imposé par la LRU, a été accompagné par des difficultés financières qui ont conduit dans certains cas à leur mise sous tutelle. L'université d'Aix-Marseille n'est pas épargnée par ces difficultés. Nous ne pouvons imaginer que cette situation était inconnue des équipes qui étaient en place et dénonçons une fois encore l'opacité dans laquelle les groupes de travail préparatoires à la fusion ont été contraints de fonctionner. Les organisations syndicales signataires demandent que les responsables politiques de l'Université, unis sur le même programme, assument pleinement leurs décisions passées. Il n'est en effet pas question que les personnels exécutants, l'ensemble des personnels (notamment les contractuels) supportent seuls les conséquences d'une politique à laquelle ils n'ont pas été associés et sur laquelle ils n'ont pas de prise. Le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite la définition collective des besoins en formations et en recherche. De très nombreuses formations et des laboratoires sont en difficulté par la diminution des crédits ouverts ou des heures allouées. Ainsi on ne saurait concevoir que les anciens responsables politiques se voient maintenus en fonction au sein d'AMU tandis que dans le même temps des contractuels se verraient signifier le non renouvellement de leur contrat. C'est pourquoi les organisations signataires demandent que les responsabilités au sein d'AMU soient largement revues dans la transparence.

Le Président rappelle que lors de la présentation des comptes financiers qui vient d'avoir lieu, rien n'a été caché. De plus, il n'appartenait à aucune des gouvernances de chacune des ex-universités de regarder les finances de l'une des deux autres universités. Par ailleurs, les organisations syndicales, présentes dans les conseils d'administration notamment, n'ont pas su être attentives à des évolutions au fil du temps lors des discussions sur ces sujets. En outre, les services de l'Etat ont eu un regard sur ce qui a été fait ; c'est l'Etat qui a attribué les RCE aux universités. Enfin, lors de la préparation de la fusion, le Recteur, qui était administrateur provisoire, avait la responsabilité des comptes financiers de chacune des universités et de stabiliser leurs finances. Chaque Président assume ses responsabilités en tant que pilote de l'Université dont il avait la charge. Il faut aussi prendre en compte les efforts faits dans certains périmètres et les montants financiers que certaines universités apportent. En ce qui concerne les personnels, et afin qu'ils soient payés chaque mois et que les contrats soient renouvelés, il estime qu'il est heureux que la fusion ait eu lieu.

M. MOATTI estime qu'il faut identifier les responsabilités. Aucun des Présidents des trois universités n'étaient responsables de la politique nationale. Il faut arrêter de mélanger les problèmes de positionnement par rapport aux politiques nationales et les responsabilités des gouvernances. Par ailleurs, il estime qu'en termes de ressources propres, le potentiel n'est pas suffisant pour les dépenses de fonctionnement. Il ose espérer qu'à chaque fois que les dépenses de fonctionnement augmenteront, le service public ne sera pas démantelé.

Le Président conclut que la culture de l'Université ne doit pas être une culture de la dépense mais une culture de la recette. Le fonds de roulement doit être redressé d'ici trois ans, mais cela demandera une politique adaptée ; il ne s'agira pas du toujours plus, mais du toujours mieux.

III - Attribution de cadeaux par tirage au sort dans le cadre d'une enquête menée par un prestataire extérieur pour le compte du projet ANR « Riskemotion » (GREQAM)

Mme LECLERCQ présente ce point. Dans le cadre de l'ANR « Riskemotion » (ANR-08-RISK-007), une enquête est en cours par un prestataire extérieur (ENOV RESEARCH). Afin de convaincre les personnes enquêtées de participer à des entretiens assez longs, il a été convenu de mettre en place une procédure de tirage au sort avec une chance sur 100 de gagner un lot pour chaque participant. L'ensemble du tirage est géré par un huissier.

Cette procédure doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration, afin que l'agent comptable puisse porter cette dépense au débit du budget ANR concerné.

Mme MAURIAT demande s'il s'agit de se prononcer sur le principe d'attribution de lots et qui financera ces lots.

Mme LECLERCQ répond qu'il s'agit bien de se prononcer sur le principe d'attribution de lots, dont le financement sera assuré dans le cadre de la convention avec l'ANR.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe d'attribution de cadeaux par tirage au sort dans le cadre d'une enquête menée par un prestataire extérieur pour le compte du projet ANR « Riskemotion » (GREQAM).

IV - Désignation de Directeurs de Services Communs

1) Directeur de la MIRREL

Le Président propose au conseil d'administration d'approuver la nomination de M. Michel VAN DER YEUGHT, Professeur des Universités, en tant que Directeur du service commun « Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches En Langues » (MIRREL).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de M. Michel VAN DER YEUGHT en tant que Directeur du service commun MIRREL.

2) Directeur des Presses Universitaires

Ce point est reporté à un prochain conseil d'administration.

3) Directeur du SUIO

Le Président propose au conseil d'administration d'approuver la nomination de Mme Evelyne MARCHETTI en tant que Directrice du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation de l'Université d'Aix-Marseille (SUIO). Mme MARCHETTI est Vice-présidente déléguée à l'Orientation et à l'Insertion professionnelle.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Mme Evelyne MARCHETTI en tant que Directrice SUIO.

V - Statuts de la Direction des Relations Internationales

M. BONY présente les statuts du service commun « Direction des Relations Internationales » (DRI).

Constitué sur la base du décret n°95-550 relatif aux services généraux des universités, la DRI a une triple mission :

- développer les échanges et la coopération avec les établissements universitaires étrangers,
- s'assurer de la représentation de l'Université dans les manifestations internationales,
- apporter son expertise et son ingénierie à la communauté universitaire.

La DRI est organisée autour :

- de la Commission des Relations Internationales (CORI) qui est présidée par le Président de l'Université ou le Vice-président chargé des Relations internationales. Sa composition est prévue à l'article 3 des statuts. Son rôle est double : proposer le cadre de la politique internationale de l'Université et délibérer sur le budget de la DRI ;

- du directeur de la DRI qui assiste le Vice-président chargé des Relations internationales dans la mise en œuvre de la politique de l'Université relative aux relations internationales et qui organise les tâches de la Direction.

Toute modification des statuts sera soumise au conseil d'administration.

Mmes MAURIAT, NAPIERALA et EL MOKRANI TOMASSONE et MM. PROVANSAL et BOURSON ne prennent pas part au vote, dans la mesure où ces statuts n'ont pas été préalablement soumis à l'examen du comité technique.

Le conseil d'administration approuve les statuts du service commun « Direction des Relations Internationales » adoptée à l'unanimité des votants (cinq membres ne prennent pas part au vote). (Annexe n°15)

VI - Modification de l'article 9 des statuts de l'Université relatif aux services communs

M. BONY présente ce point. Il s'agit de mettre à jour l'article 9 des statuts de l'Université relatif aux services communs. Pour ce faire, il est proposé au conseil d'administration d'apporter trois modifications à cet article:

- 1) Le « Service de Médecine en faveur des Personnels » devient le « Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels ».
- 2) Le « I » de « Inter » est ajouté à l'acronyme du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.
- 3) L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMÉRA) est retiré de la liste des services communs de l'Université.

Sur cette dernière modification, **le Président** précise que c'est suite à une rencontre avec les porteurs du projet IMÉRA, qu'il a été convenu de faire évoluer ce service en un autre type de structure à définir. Ainsi, il faut préalablement retirer l'IMÉRA de la liste des services communs de l'Université.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE se prononcera contre ces modifications car elle estime qu'elles auraient dû être examinées en comité technique.

Le conseil d'administration approuve ces modifications par 27 voix pour et 2 voix contre.

L'article 9 des statuts de l'Université devient :

Les services communs de l'Université sont créés, fusionnés ou supprimés par le Conseil d'administration statuant à la majorité absolue de ses membres en exercice après avis du CT.

Aix-Marseille Université comporte les services communs suivants :

- ◆ Service Commun de la Documentation (SCD)
- ◆ Direction Opérationnelle des systèmes d'information (DOSI)
- ◆ Direction des Relations internationales (DRI)
- ◆ Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)
- ◆ Service Universitaire de Formation tout Au long de la vie (SUFA)
- ◆ Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Aix-Marseille (SUAPS)
- ◆ Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP)
- ◆ Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)
- ◆ Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC)
- ◆ Service Commun des Corps Donnés à la Sciences
- ◆ Service commun Institut d'Etudes Françaises pour Etudiants Etrangers (IEFEE)
- ◆ Service Commun d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (SCEFEE)
- ◆ Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches En Langues (MIRREL)
- ◆ Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juives (IECJ)
- ◆ Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM)
- ◆ Université du Temps Libre (UTL)
- ◆ Presses Universitaires

VII - Désignation des membres du Conseil documentaire

Le Président rappelle que le conseil d'administration doit se prononcer sur la désignation de dix membres du conseil documentaire afin de compléter la composition de celui-ci. Il s'agit de désigner :

- cinq enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, représentatifs chacun d'un des cinq secteurs de l'Université (désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'Université),
- cinq usagers étudiants, représentatifs chacun d'un des cinq secteurs de l'Université (désignés par leurs représentants respectifs au Conseil d'administration de l'Université).

La désignation des cinq usagers sera effectuée lors du prochain conseil d'administration.

La liste du Président « L'université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire » propose les candidats suivants :

- M. Alexis BUGADA, pour le secteur Droit et Sciences Politiques,
- Mme Marion DOVIS, pour le secteur Economie et Gestion,
- Mme Véronique VITTON, pour le secteur Santé.
- M. Denis COLLOMP, pour le secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- M. Olivier BELLIER, pour le secteur Sciences et Technologies.

La liste « Pour l'université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public » propose les candidats suivants :

- Xavier LAFON, pour le secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- Pierre LOMBARDO pour le secteur Sciences et Technologies.

Le collège « enseignants-chercheurs » du conseil d'administration (soit les collèges A et B) approuve la désignation des membres du conseil documentaire dont les noms suivent.

Approbation à l'unanimité :

- M. Alexis BUGADA, pour le secteur Droit et Sciences Politiques,
- Mme Marion DOVIS, pour le secteur Economie et Gestion,
- Mme Véronique VITTON, pour le secteur Santé.

Approbation par 12 voix pour et 2 voix contre :

- M. Denis COLLOMP, pour le secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- M. Olivier BELLIER, pour le secteur Sciences et Technologies.

VIII - Désignation d'un étudiant membre du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'académie

Le Président informe le conseil d'administration que M. Thomas CAVANNA est désigné pour siéger au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'académie en tant que membre titulaire. Mme Adela MAHBOUBI est désignée en tant que membre suppléante de la commission de discipline du baccalauréat de l'académie.

IX - Récapitulatif des décisions prises par le Président de l'Université en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au cours du 2^{ème} trimestre 2012

M. VERHAEGHE présente le récapitulatif des décisions prises par le Président de l'Université au cours du 2^{ème} trimestre 2012 en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration. (Annexe n°16)

X - Récapitulatif des contrats et conventions approuvés en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président au cours du 2^{ème} trimestre 2012

M. VERHAEGHE présente le récapitulatif des contrats et conventions approuvés en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président au cours du 2^{ème} trimestre 2012. (Annexe n°17)

XI - Modalités et critères d'attribution des congés de formation

Mme ESCALIER présente les propositions du Groupe de travail paritaire « Modalités de gestion des congés formation » relative aux modalités et critères d'attribution des congés de formation. (Annexe n°18)

Mme NAPIERALA remarque que les congés de formation demandent un effort financier particulier de la part de l'Université, dans la mesure où, notamment, il est nécessaire de remplacer les personnes en formation le temps de leur congés. Elle demande comment cela sera géré.

Mme ESCALIER confirme qu'il s'agit d'un effort budgétaire significatif. Néanmoins, cet effort est prévu dans le budget, dans la limite d'un contingent d'attribution de congés. Si les demandes sont supérieures aux prévisions, le conseil d'administration devra se prononcer sur un nouveau contingent.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités et critères d'attribution des congés de formation.

XII - Attribution d'un prix de 1000 € aux lauréats du Prix de thèse 2011

M. BERTIN indique que l'Université d'Aix-Marseille souhaite décerner en 2012 des Prix de thèse pour récompenser les thèses les plus exemplaires soutenues en 2011, poursuivant ainsi une démarche conduite dans les trois anciennes Universités d'Aix-Marseille. Les thèses récompensées auront donc été soutenues au sein des trois anciens périmètres de l'Université d'Aix-Marseille.

La procédure proposée est la suivante. Les écoles doctorales sont sollicitées pour proposer une pré-sélection de thèses (entre 2 et 5 % maximum des thèses soutenues au cours de l'année 2011). Ces propositions seront examinées par le conseil scientifique. Celui-ci choisira les Prix à décerner sur la base des principaux critères d'excellence suivants : la qualité scientifique, l'originalité de la thèse, l'impact des résultats obtenus sur la communauté scientifique et leur valorisation. Il est prévu qu'une douzaine de Prix de thèse soient attribués.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'un prix de 1000 € aux lauréats du Prix de thèse 2011 selon la procédure mentionnée ci-dessus.

XIII - Subventions aux associations étudiantes élues aux conseils centraux

M. AGRESTI rappelle que la Charte des Associations approuvée en conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) du 5 avril 2012 et en conseil d'administration du 24 avril 2012, et notamment son article 3.4, mentionne que « les associations étudiantes représentées dans au moins un des trois conseils centraux de l'Université bénéficient d'une subvention favorisant leur travail de représentation ». Ainsi, dans le cadre des subventions attribuées aux associations étudiantes ayant des élus au sein des conseils centraux de l'Université, le CEVU propose au conseil d'administration d'approuver les dispositions suivantes.

Le montant de l'aide financière accordée par l'Université d'Aix-Marseille aux associations étudiantes ayant des représentants élus aux conseils centraux est fixé à 10.000 € (montant correspondant au cumul des aides pratiquées dans les ex-universités).

Un premier versement correspondant à la part fixe de l'aide au fonctionnement est donc acté pour 5.000 € à répartir à parts égales entre les associations ayant des élus aux conseils centraux.

L'autre moitié sera versée au prorata des présences des représentants étudiants aux différents conseils ainsi que le prévoit la charte des associations validée par l'établissement.

M. AGRESTI précise que le vote du conseil d'administration porte sur l'enveloppe totale des subventions. Il note que si la valeur absolue de cette subvention est constante (le montant cumulé des subventions accordées aux associations étudiantes représentées dans les conseils centraux des trois anciennes universités s'élève à 9 900€), la valeur relative de cette subvention augmente. Cela montre la volonté de l'Université de soutenir la vie étudiante.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE demande dans quel délai sera versée la première partie des subventions.

M. AGRESTI répond que le versement interviendra rapidement après le vote du conseil d'administration.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE remarque dans le « récapitulatif des décisions prises par le Président de l'Université en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au cours du 2^{ème} trimestre 2012 », il est indiqué qu'une subvention de 8000 € a été accordée au BDE de l'ESIL en avril 2012.

Le Président répond que cette subvention est financée sur le budget de l'ESIL.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition relative à l'attribution des subventions aux associations étudiantes ayant des élus dans les conseils centraux.

XIV - Modifications des maquettes de formation (vagues 2 et 3)

M. PAUL présente le document synthétisant les modifications apportées aux maquettes de formation. Il s'agit de la suite des modifications présentées en conseil du 29 mai. Le CEVU a émis un avis favorable sur ce document.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE demande ce qui justifie la suppression de certains parcours.

M. PAUL répond qu'il peut s'agir d'une rationalisation de l'offre, par exemple si deux parcours sont similaires. Certaines suppressions peuvent aussi avoir été suggérées par l'AERES.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE félicite les auteurs de ce travail et apprécie l'augmentation du volume horaire sur certains parcours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des maquettes de formation. (Annexe n°19)

XV - Demandes d'habilitation des enseignements conduisant aux capacités de médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013

M. PAUL présente les demandes d'habilitation des enseignements conduisant aux capacités de médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013. (Annexe n°20) Il s'agit de renouveler huit enseignements conduisant aux capacités de médecine sur les onze proposés par l'Université. Les capacités de médecine sont des formations complémentaires spécifiques, pouvant conférer le droit d'exercer une compétence.

Mme MAURIAT demande ce que deviennent les trois autres enseignements conduisant aux capacités.

M. PAUL répond qu'ils n'ont pas besoin d'être renouvelés, car ils ne sont pas arrivés à échéance.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de médecine au titre de l'année universitaire 2012/2013 présentées.

XVI - Stages facultatifs

M. PAUL indique que le CEVU propose au conseil d'administration d'approuver les dispositions suivantes concernant les stages facultatifs. Ces dispositions permettront aux étudiants qui le souhaitent de faire des stages intéressants pour leur cursus.

Les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention.

Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE approuve cette initiative. Elle souhaite s'assurer que la pratique sera bien encadrée et que les étudiants ne seront pas exploités durant leur stage.

M. PAUL répond que les équipes font leur possible pour éviter ce genre de situation.

M. PROVANSAL demande si les étudiants seront rémunérés dans le cadre de ces stages.

M. PAUL répond que les stages doivent être rémunérés si leur durée est supérieure à deux mois.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition du CEVU relative aux stages facultatifs.

XVII - Diplômes d'Université (vague 1)

M. PAUL présente la première partie de la liste des Diplômes d'Université (DU) telle qu'elle a été approuvée en CEVU. (Annexe n°21) Le document fait état de quatre types de DU :

- ceux qui ont été renouvelés sans modification,
- ceux qui ont été renouvelés avec modification,
- ceux qui sont ouverts,
- ceux qui sont fermés.

Les informations concernant ces DU ont été communiquées par les composantes. Le rôle du CEVU n'était pas de donner un avis sur l'opportunité, mais un avis sur la clarté et la conformité des demandes.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE explique pourquoi elle votera contre ces DU. L'UNEF estime qu'il est nécessaire que les diplômes soient encadrés de façon nationale. Or, les DU, par définition, ne le sont pas. Aussi la pratique locale de mise en place des DU permet-elle aux universités d'imposer des frais d'inscription dont les montants sont arbitraires. Cette pratique engendre des dérives.

M. PAUL répond que les DU permettent aux étudiants de bénéficier de formations qui n'existent pas à l'échelle nationale.

Le Président ajoute que si l'Université ne prend pas en charge ce champ de formation, d'autres le feront. Or, il estime qu'il appartient aux universités d'investir dans ces formations. Concernant le coût de ces formations pour les étudiants, il précise qu'il est préférable que ce soit les universités qui en décident plutôt que le secteur privé.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE reconnaît l'utilité des DU, mais elle considère que c'est à l'Etat de prendre en charge le coût de ces formations.

Le Président répond qu'il ne faut pas trop en attendre de l'Etat.

M. EL AHMADI ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une vision locale des problèmes, et ne pas toujours s'attacher à une idéologie globale. En outre, les DU proposés par l'Université s'autofinancent et il existe de nombreux dispositifs d'exonérations des frais d'inscription pour les étudiants.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE précise qu'un étudiant de l'UFR d'Economie et de Gestion lui a rapporté que, dans sa formation, il était nécessaire de s'inscrire à un DU afin d'avoir accès aux connaissances permettant d'obtenir un diplôme national. Ce n'est pas le cas pour tous les DU, mais il existe des dérives.

M. GRANIER répond à Mme EL MOKRANI TOMASSONE qu'il se renseignera sur la situation qu'elle évoque.

M. PAUL précise que le CEVU a approuvé le fait que les DU doivent être déconnectés des diplômes nationaux.

Le conseil d'administration approuve la liste des Diplômes d'Université proposés par l'Université d'Aix-Marseille pour la rentrée 2012-2013 par 27 voix pour et 2 voix contre.

XVIII - Avis de la Commission FSDIE du 24 mai 2012

M. EL AHMADI présente le tableau des avis de la Commission FSDIE du 24 mai 2012. (Annexe n°22)
Ces avis ont été approuvés à l'unanimité par le CEVU du 31 mai. Sur 10 dossiers présentés, 8 ont reçus un avis favorable pour un montant de 15 260,00 €.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les avis de la Commission FSDIE du 24 mai 2012, concernant les projets étudiants.

XIX - Cession de matériel informatique (PC) aux personnels de l'Université

M. VERHAEGHE présente ce point. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le principe de cession de matériel informatique (PC) aux personnels de l'Université. Les conditions de cession sont détaillées dans l'annexe n°23.

Mme MAURIAT demande quels sont les retours sur cette pratique puisqu'elle avait déjà cours dans l'un des trois périmètres.

Le Président répond que cette question sera instruite et qu'une information sera donnée sur ce point ultérieurement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe de cession de matériel informatique de l'Université aux personnels de l'Université.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012


Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

